

Bilan de Compétences

Le bilan de compétences, encadré par l'article L6313-4 du Code du travail depuis le 1er janvier 2019, permet d'analyser les compétences professionnelles et personnelles des travailleurs pour définir un projet professionnel. Ce dispositif, accessible à toute personne active indépendamment de son âge, de son niveau de qualification ou de son statut professionnel, vise à identifier et valoriser les compétences, aptitudes et motivations du bénéficiaire. Le consentement du travailleur est obligatoire, et la confidentialité et la neutralité du consultant sont garanties. La durée du bilan ne peut excéder vingt-quatre heures.

Les délais d'accès à la formation sont variables en fonction des places vacantes. - Un délai de 11 jours ouvrés est à respecter entre la signature du contrat et le démarrage du bilan de compétences.

Durée: 24.00 heures

Profils des stagiaires

- Tout public
- Le bilan de compétences est accessible à toute personne active, quels que soient son statut (salarié, demandeur d'emploi, travailleur indépendant, etc.) et son niveau de qualification. Il peut être réalisé à l'initiative du bénéficiaire lui-même, dans le cadre de son projet professionnel, ou à la demande de l'employeur, dans le cadre du plan de développement des compétences.

| <u>Prérequis</u> | <u>Modalité d'admission</u> |
|------------------|-----------------------------|
| • Aucun | Admission après entretien |

Objectifs pédagogiques

- Faire le point sur son expérience et ses compétences personnelles et professionnelles pour connaître ses atouts et points à améliorer
- Analyser ses aptitudes et motivations
- Définir un projet ou des pistes professionnelles
- Repérer et comprendre les attentes de l'environnement et du monde du travail
- Connaître les métiers et les formations
- Organiser ses priorités professionnelles

Contenu de la formation

- Phase préliminaire :
 - Un premier entretien - Découverte du projet et confirmer l'engagement du bénéficiaire - durée: 1h00 "présentiel ou visio"
 - Informer des conditions de déroulement du bilan de compétences, ainsi que des méthodes et techniques mises en oeuvre - durée: 1h00
 - Définir et analyser la nature de ses besoins - durée: 2h00
- Phase d'investigation :
 - Réalisation de tests synchrones pour identifier les compétences, motivations et personnalités - durée 3h00

- Analyser ses motivations et intérêts professionnels et personnels - durée: 3h00
- Identifier ses compétences et aptitudes professionnelles et personnelles et, le cas échéant, évaluer ses connaissances générales - durée: 3h00
- Déterminer ses possibilités d'évolution professionnelle - durée: 3h00
- Phase de conclusion :
 - Prendre connaissance des résultats détaillés de la phase d'investigation - durée: 2h00
 - Recenser les facteurs susceptibles de favoriser ou non la réalisation d'un projet professionnel et, le cas échéant, d'un projet de formation - durée: 2h00
 - Prévoir les principales étapes de la mise en oeuvre de ce projet : durée: 2h00
 - Prendre connaissance du document de synthèse pour d'éventuelles observations - durée: 2h00

Organisation de la formation

Equipe pédagogique

Expert en management stratégique et opérationnel, communication et prévention des Risques Psychosociaux (RPS).

Développeur de la performance managériale et de l'efficacité relationnelle

Moyens pédagogiques et techniques

- Quiz et tests intermédiaires, d'auto-évaluation (tous formats)
- Supports de présentation diaporama, Feedback en temps réel, Études de cas et exposés
- Adaptation des activités : Adapter les activités et les exercices/travaux en fonction des besoins et des progrès du bénéficiaire.
- Plateforme digitale espace personnel du bénéficiaire : Informations utiles et réglementaires, Tests et évaluations, Bibliothèque documentaire de ressources

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Emargements numériques (états des présences et assiduité)
- Accompagnement personnalisé, Entretiens approfondis
- Calendrier des sessions : Établir un planning détaillé des sessions de formation.
- Entretiens en présentiel (+-16h), Entretiens et travaux en distanciel (+-8h), "Options modulables à convenir avec les parties prenantes"
- Rapport de synthèse : Rédiger un rapport de synthèse détaillant les compétences identifiées, les projets envisagés et les recommandations pour le futur.

Conformité réglementaire de l'accès aux personnes à mobilité réduite et ou situation d'handicap



Toutes situations de handicaps des participants, doivent être communiqué avant l'entrée en formation pour une meilleure adaptabilité des programmes si possible et la prise en charge pédagogique, toutes autres modalités d'accueil et dispositions le cas échéant.

true

Propriété intellectuelle & droits auteurs

Les supports, outils, techniques délivrés pour cette formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle, le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de ACTES MANAGEMENT.

Tous droits réservés ©ACTES MANAGEMENT

Dernière Mise à jour du programme: 30/07/2024.

Date édition du document : 1 août 2024.